

ARTICLE 1 . OBJET

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les offres relatives à des prestations de location et d'utilisation des Ateliers Bois, Cuir et Textile. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de LA RESERVE DES ARTS, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que LA RESERVE DES ARTS ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de LA RESERVE DES ARTS, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

ARTICLE 2 . COMMANDE

Toute commande de location des Ateliers (Bois, Cuir, Textile) suppose que le client accepte le devis reçu par courrier électronique et détaillant la prestation de services auquel sont jointes les présentes Conditions Générales de Vente. La signature du devis implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par LA RESERVE DES ARTS à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

ARTICLE 3 . FORMATION HABILITANTE « MACHINES » OBLIGATOIRE

L'accès et l'utilisation en autonomie de certaines machines nécessitent la participation obligatoire à une formation habilitante « Machines » payante.

L'Utilisateur doit arriver 15 minutes avant le début de la Formation. Il doit porter une tenue adaptée à la Formation qu'il s'apprête à suivre. Au-delà de 10 minutes de retard, la Formation est considérée comme annulée et l'Utilisateur ne pourra être habilité, et ce pour des raisons évidentes de sécurité. Dans ce cas l'Utilisateur sera invité à se réinscrire sur une nouvelle session, et ce sans pénalité, ni facturation supplémentaire. Si lors de cette nouvelle session, l'Utilisateur arrive avec 10 minutes de retard, la formation est annulée et l'utilisateur se verra facturer le prix de la formation.

Après la validation des acquis en fin de formation, l'Utilisateur reçoit s'il l'a réussie une habilitation à utiliser la ou les machines ayant fait l'objet de la Formation. En cas d'échec à ce test, l'Utilisateur pourra repasser la formation une seconde fois. Au-delà de deux échecs, l'Utilisateur aura un entretien avec un membre de LA RESERVE DES ARTS. En cas d'échec au test d'habilitation, l'Utilisateur ne peut prétendre au remboursement du prix de la Formation Habilitante Machines.

La formation est dispensée par des formateurs qualifiés et référencés par LA RESERVE DES ARTS.

L'Utilisateur dans l'impossibilité de se rendre à une Formation doit prévenir LA RESERVE DES ARTS 48 heures à minima avant le début de la Formation. LA RESERVE DES ARTS proposera à l'Utilisateur à minima deux autres sessions de Formation sur le même thème pour une réinscription. En deçà de ce délai de 48 heures la formation est due en totalité et aucun remboursement ne pourra être exigé par l'Utilisateur.

LA RESERVE DES ARTS peut annuler la Formation au plus tard 24h avant l'heure de début de celle-ci. En pareilles circonstances, LA RESERVE DES ARTS proposera à l'Utilisateur à minima deux autres sessions de Formation sur le même thème pour une réinscription.

ARTICLE 4 . PRESTATIONS DE SERVICE

LA RESERVE DES ARTS réalise des prestations de location des Ateliers (Bois, Cuir, Textile) pour association, entreprise, structure privée ou publique, particulier de statut professionnel dans le secteur de la création, en inter-entreprises/associations et en intra-entreprise/association.

LOCATION SIMPLE DES ATELIERS (BOIS, CUIR, TEXTILE)

LA RESERVE DES ARTS met à disposition de l'Utilisateur de l'Atelier un poste de travail, le matériel et les outils en individuel et les machines en commun.

LOCATION DES ATELIERS ACCOMPAGNES (BOIS, CUIR, TEXTILE)

L'Utilisateur de l'Atelier est accompagné par le responsable des ateliers ou un formateur de LA RESERVE DES ARTS dans son projet ou sa réalisation (4 au maximum en simultané). LA RESERVE DES ARTS lui met à disposition le matériel et les outils en individuel et les machines en commun.

LA PRIVATISATION D'ATELIER(S) (BOIS, CUIR, TEXTILE)

LA RESERVE DES ARTS privatise l'Atelier réservé par le client et/ou l'Adhérent et met à disposition des Utilisateurs les postes de travail, le matériel, les outils et les machines convenus.

ARTICLE 5 . ACCES ET UTILISATION DES ATELIERS

L'Utilisateur est autorisé à accéder aux Ateliers de LA RESERVE DES ARTS aux horaires mentionnés à l'entrée des Ateliers et sur le site internet.

Du fait de l'activité propre aux Ateliers de LA RESERVE DES ARTS, les Utilisateurs sont amenés à utiliser des machines et outils en toute autonomie. Le respect et l'application des consignes de sécurité par chacun est garant de la sécurité de tous. Ils se doivent également de respecter les règles particulières indiquées à l'entrée des espaces, à proximité des machines et dans les documents de formation ainsi que celles spécifiées dans le règlement intérieur Formation et Ateliers, transmis lors de la confirmation de commande.

L'Utilisateur des Ateliers doit porter une tenue professionnelle. Elle est constituée d'un vêtement de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux tâches à effectuer. Sans le port de ces EPI, l'utilisateur ne pourra travailler dans les Ateliers. Pour des raisons de confort et d'hygiène, l'Utilisateur doit se munir de ses propres E.P.I., ces équipements étant strictement personnels (notamment les chaussures, les lunettes, les gants et les masques). Les chaînes, bagues, gourmettes, boucles d'oreilles pendantes et tous les objets flottants ne peuvent pas être portés dans les Ateliers. Les personnes ayant les cheveux longs portent une résille ou attachent leurs cheveux.

Les fiches de sécurité de chacune des machines sont disponibles à l'Accueil. L'utilisation d'une machine doit se faire en conformité avec la fiche de poste, affichée au-dessus de chaque machine. A la moindre hésitation ou question, le responsable des ateliers de LA RESERVE DES ARTS est à la disposition de l'Utilisateur. L'Utilisateur doit avoir suivi et validé la formation Habilitante « Machines » pour pouvoir utiliser une machine étiquetée « Formation Machine Obligatoire ». Il est formellement interdit d'utiliser une Machine sans avoir validé la Formation (Habilitation) s'y afférent. Une personne utilisant une Machine sans avoir validé ladite Formation constitue un danger pour elle-même et pour les autres. De ce fait, un tel comportement engagera la responsabilité exclusive de l'Utilisateur.

Tout Utilisateur utilisant une machine ou du matériel s'engage à la/le rendre dans un parfait état d'utilisation et de propreté. L'Utilisateur d'une machine mise à sa disposition ne peut s'en servir qu'à l'usage déterminé par sa nature, le tout sous peine de dommages-intérêts en cas de détérioration. Sur ce point, LA RESERVE DES ARTS peut exiger de l'Utilisateur le paiement du montant des dégâts constatés. Les Utilisateurs sont tenus responsables de tout bris, casse ou vol du matériel et des machines dès lors que la faute leur est imputable. Tout Utilisateur constatant un dysfonctionnement sur une machine est tenu d'en informer immédiatement un membre de l'équipe des Ateliers de LA RESERVE DES ARTS. L'Utilisateur doit impérativement superviser le travail sur la machine et il ne peut en aucun cas s'en écarter tout au long de son utilisation. C'est pourquoi il ne peut réserver et utiliser qu'une machine à la fois. L'Utilisateur doit prendre en compte le temps de nettoyage de l'espace de travail et de l'environnement de la machine afin de la restituer à l'heure convenu. Lors d'un travail en cours ou lorsque la machine est en fonctionnement, l'Utilisateur doit impérativement rester à proximité de la machine et est le seul garant de la bonne réalisation de son projet.

ARTICLE 6 . STATUT DES INTERVENANTS DESIGNES PAR LA RESERVE DES ARTS

Le ou les intervenants affecté(s) à l'exécution de la commande sont à tout moment de leurs interventions, subordonné(s) à la seule autorité de LA RESERVE DES ARTS.

ARTICLE 7 . PRIX ET REGLEMENT

Nos prix sont établis en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. La grille tarifaire en vigueur est consultable sur notre site internet et peut être communiquée sur demande. La facture est adressée au client par voie électronique.

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque, par virement bancaire ou CB. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- l'exigibilité immédiate des factures non échues,
- des intérêts de retard de paiement au taux de 10 fois le taux d'intérêt légal.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire. LA RESERVE DES ARTS se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 8 . COMPORTEMENT DES UTILISATEURS

Toute personne, dont le comportement et/ou les propos contreviennent à l'ordre public et aux bonnes mœurs pourra être exclue des Ateliers de LA RESERVE DES ARTS. Sa commande pourra également être suspendue ou supprimée. Constituent notamment une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs tout comportement haineux, violent et/ou irrespectueux envers autrui, tout comportement de nature à perturber les Utilisateurs ou les Salariés de LA RESERVE DES ARTS, tout propos discriminatoire, diffamatoire et/ou injurieux. LA RESERVE DES ARTS se réserve le droit de porter plainte en cas de non-respect de cette clause.

ARTICLE 9 . ANNULATION

LA RESERVE DES ARTS se réserve la possibilité d'annuler toute location d'Ateliers en cas de manque de participants (Formation Habilitante à l'utilisation des machines) ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les clients seront prévenus au moins 5 jours ouvrés avant le début de la prestation. De nouvelles dates leur seront proposées, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

ARTICLE 10 . FORCE MAJEURE

LA RESERVE DES ARTS ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à LA RESERVE DES ARTS, les désastres naturels, confinement national ou régional, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de LA RESERVE DES ARTS.

ARTICLE 11 . PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les Ateliers de LA RESERVE DES ARTS étant un lieu de création, des projets de différentes natures ont vocation à y être réalisés. De ce fait, les Utilisateurs sont soumis aux dispositions légales en matière de propriété intellectuelle (articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle) en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus des prestations des Ateliers sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait d'objets créés ou de supports réalisés par un tiers dans les Ateliers de LA RESERVE DES ARTS ou enregistrement des prestations des Ateliers illicite et utilisé sans accord de LA RESERVE DES ARTS. Il est strictement interdit d'utiliser les ressources des Ateliers de LA RESERVE DES ARTS dans le cadre d'activités illégales ou illicites, mais aussi de créer des objets ou de réaliser des projets contrevenants à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou nuisant à autrui. Le cas échéant, la responsabilité de LA RESERVE DES ARTS ne saurait être engagée. L'Utilisateur ayant réalisé un objet ou projet est seul responsable en cas d'actions engagées par des tiers qui serait fondées sur la titularité des droits de propriété intellectuelle.

ARTICLE 12 . LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de LA RESERVE DES ARTS ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel ou toute cause étrangère à LA RESERVE DES ARTS. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de LA RESERVE DES ARTS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de LA RESERVE DES ARTS est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de LA RESERVE DES ARTS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

ARTICLE 13 . PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au Règlement Européen (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données), le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et, le cas échéant, de portabilité des données le concernant. La finalité de traitement de ces données personnelles est prévue dans la Politique de protection des données personnelles disponible sur le site Internet de LA RESERVE DES ARTS à l'adresse www.lareservedesarts.org/politique-de-confidentialite. Les données personnelles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées à l'adresse susmentionnée. En tant que responsable de traitement du fichier de son personnel, le Client en tant que personne morale s'engage à informer chaque Utilisateur d'Atelier que des données à caractère personnel le concernant sont susceptibles d'être collectées et traitées dans le cadre de la location des Ateliers et qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de limitation et, le cas échéant, de portabilité sur les données le concernant sur simple demande par email à l'adresse contact@lareservedesarts.org. Plus généralement, LA RESERVE DES ARTS s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour protéger l'accès à ses locaux, à ses systèmes d'information et aux données du Client et de l'ensemble des Utilisateurs des Ateliers.

ARTICLE 14 . DROIT APPLICABLE _ ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et de LA RESERVE DES ARTS à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Paris. Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.